

Constitution européenne

La France face au prologue

●●● **Guy-Th. Bedouelle o.p.**, Fribourg

Pourquoi la France refuse-t-elle toute référence explicite au christianisme dans le prologue de la Constitution européenne ? Quelques pistes de compréhension autour du concept français de laïcité et des divisions historiques et contemporaines qu'il déchaîne, notamment face à la montée de l'islam.

Pendant l'élaboration de la future Constitution européenne, deux traditions se sont affrontées pour concevoir ce qu'il convenait de dire dans le prologue de ce texte. L'une, qui invoque Dieu, souvent la Sainte-Trinité, au seuil d'une *Déclaration solennelle des droits et devoirs des citoyens*, et l'autre, représentée par la France, qui, au contraire, a inscrit depuis 1946 dans le préambule de sa Constitution le principe de laïcité. C'est cette position qu'a promue le gouvernement français dans l'élaboration de la Constitution européenne et l'a amené à refuser déjà dans le *Prologue de la Charte des droits fondamentaux* toute référence explicite au christianisme.¹ Aussi m'a-t-il semblé utile de donner quelques éléments de réflexion, non pour justifier cette attitude, mais pour la situer dans son contexte.

La France se réclame de ce qui serait une spécificité, cette laïcité, mot qui est de fait intraduisible en anglais ou en allemand et qui désigne une neutralité de l'Etat par rapport aux Eglises et aux convictions philosophiques et religieuses, que par ailleurs il affirme respecter. Ce que de nombreux Français ne savent pas toujours, c'est que cette séparation des Eglises et de l'Etat, officielle depuis 1905, n'a jamais été absolue. La loi même de séparation pré-

voit que des aumôniers des différents cultes, payés par l'Etat, servent dans l'armée, les lycées, les hôpitaux et les prisons. Bien plus, la loi de séparation ne s'applique pas dans une partie de la République française puisque l'Alsace et la Moselle vivent sous le régime du Concordat de Napoléon, conservé après le retour de ces territoires à la France après la Première Guerre mondiale. Il en va de même pour certains départements d'outre-mer. Enfin, après l'acceptation globale de la laïcité par l'Eglise catholique en France, la situation s'est détendue dans le domaine de la reconnaissance légale des congrégations religieuses et même de certains financements publics d'écoles confessionnelles.

C'est pourquoi l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège peut, dans un entretien récent avec un journaliste italien (publié le 3 octobre 2003), évoquer la tradition nationale française d'une laïcité « ouverte » (ce qualificatif revient une dizaine de fois en quelques pages) et justifier la position du gouvernement français sur la mention ou l'omission des racines chrétiennes de l'Europe par

1 • Cf. **Pierre de Charentenay**, *Constitution européenne, les Eglises reconnues*, in « choisir » n° 525, Genève septembre 2003, pp. 20-23 (n.d.l.r.).

la recherche d'un consensus. Il évoque aussi, et l'argument a du poids, l'article 51 du projet qui prévoit explicitement un statut pour les Eglises et organisations confessionnelles « en raison de leur identité et de leur contribution spécifique » (art. 51,3).

Fractures

Pourquoi le président Chirac, qui, le 20 janvier 1996, au cours de sa visite officielle au Vatican avait parlé de la France comme de « la fille aînée de l'Eglise » (expression qu'il a soigneusement évitée par la suite), maintient-il une position intransigeante ? Il y a au moins deux raisons à cela, qui tiennent surtout à la situation française, même si des ressemblances existent ailleurs. Il n'y a aucun doute que l'histoire de France a engendré la coexistence de deux courants de pensée, l'un qui se reconnaît volontiers dans le catholicisme et où on trouverait pratiquants et non pratiquants, et l'autre qui se dirait ou du moins se disait « républicain » et dont certains sont assez prêts à faire de la laïcité une sorte de religion civile, avec sa morale, ses grands hommes et ses principes. Issues du passé, ces deux France, qui ont été proches de la guerre civile à certains moments, ne se font pas encore pleine confiance.

Mais il y a une seconde raison, plus urgente et plus déterminante : le problème que posent à la République les revendications religieuses d'un islam qui, en France, s'appuie sur les difficultés économiques et sur le contexte mondial pour s'affirmer. C'est tout le débat sur le port du foulard islamique à l'école publique, qui commence à prendre en France des proportions presque inquiétantes, alors qu'il avait été plus ou moins réglé jusqu'ici par

les sages recommandations du Conseil d'Etat. Le problème de la laïcité en France rebondit donc non à cause du catholicisme, même si certains craignent son retour sur la place publique à cause des positions de l'Eglise sur les questions de morale sexuelle ou de bioéthique, mais à cause de l'islam dont on craint qu'il ne puisse - et surtout ne veuille - assimiler les règles de la vie en commun des nations démocratiques en Europe.

Laissant de côté l'invocation de Dieu lui-même, convient-il dès lors de parler des racines chrétiennes de l'Europe ? Qu'on me permette de m'exprimer plus personnellement en historien catholique. Il est impossible de nier que la chrétienté a façonné l'Europe depuis près de deux millénaires, et qu'il est même assez grotesque de vouloir éviter à tout prix le mot de « christianisme », comme le prévoyait la périphrase d'un premier projet parlant de « l'élan spirituel » des siècles passés. Faut-il se contenter d'évoquer, de la façon la plus vague possible, « les héritages culturels, religieux et humanistes », ce qui est la proposition actuelle ?

Pourquoi ne pas avoir le courage, ou le bon sens, de dire que le patrimoine de l'Europe a ses sources dans la philosophie grecque, le droit romain, le judaïsme, le christianisme, l'islam et une tradition humaniste ? Ne réclame-t-on pas sans cesse un « supplément d'âme » pour cette Europe considérée comme par trop « marchande » ? Ce n'est pas en niant la vérité de l'histoire qui nous unit - nous a désunis aussi, il est vrai, mais que précisément les nations européennes veulent assumer ensemble - qu'on y parviendra.

G.-Th. B.